

nous vous remercions de nous RETOURNER ce BULLETIN par e-mail ou voie postale

BULLETIN-RÉPONSE

Mr / Mme

Tél. (mobile, de préférence) :

E-MAIL (en MAJUSCULES, svp)

.....

- Sera (seront) présent(s) le samedi 29 SEPTEMBRE 2018
- Ne peut (peuvent) se rendre disponible(s) et rempli (remplissent) le pouvoir ci-dessous
- Souhaite se porter candidat au Conseil d'Administration : *demande motivée à joindre*

***Pour notre organisation, merci d'envoyer votre cotisation si possible d'ici au 23 septembre 2018
(voir ci-dessous)***

ADHÉSION POUR UN SOURIRE D'ENFANT AIN RHÔNE ISÈRE 2018/2019

Individuelle : 14 € Couple: 20 € Soutien : ____ € (30€ minimum)

La cotisation versée à PSE-ARI n'est pas un don affecté à PSE. Elle ne donne donc pas droit à un reçu fiscal

Adhésion : • par chèque : à l'ordre de PSE ARI et à adresser à PSE-LYON, 17 chemin du plan du loup 69110 Ste Foy lès Lyon

• en ligne : <http://urlz.fr/7svH> (site hello asso- cliquer ou copier et coller le lien sur votre navigateur)

POUVOIR

Ce pouvoir ne peut être pris en compte QUE S'IL est accompagné de la cotisation

Je (nous) soussigné (s).....à jour de cotisation 2018-2019 ci-jointe
Donne (donnons) pouvoir àpour me (nous) représenter à
l'A.G. Ordinaire de PSE Ain Rhône Isère du samedi 29 septembre 2018

Bon pour pouvoir (à recopier à la main) :

À, le 2018 Signature (s)

JE SOUHAITE SOUTENIR VOS ACTIONS

Je souhaite donner un peu de mon temps et/ou mes compétences dans l'Ain, le Rhône ou l'Isère

Je suis intéressé pour présenter PSE à des proches, à mon travail, dans l'école de mes enfants/petits enfants

Je vous joins un don à l'attention de « Pour un Sourire d'Enfant » (Un reçu fiscal me sera adressé)

Je souhaite en savoir plus sur les possibilités de parrainage, mécénat, don ISF, Legs et donation

RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUENTES

SI JE SUIS PARRAIN, SUIS-JE DÉJÀ ADHÉRENT À L'ANTENNE ?

L'adhésion est indépendante du parrainage et se concrétise par le paiement d'une cotisation annuelle à l'antenne

À QUOI SERT MON ADHÉSION ?

Les adhésions sont indispensables à notre fonctionnement : elles légitiment notre association et vous donnent part au vote lors de l'AG annuelle. Votre cotisation est notre seule ressource pour organiser des actions sans prélever le moindre centime sur les dons récoltés

À QUOI SERT MON POUVOIR ?

Votre pouvoir sert à atteindre le quorum nécessaire à la validité de l'AG et à participer au vote par personne interposée

